

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un novembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HUREAU, Maire.
Nombre de Conseillers en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Novembre

Présents : Mme Patricia CHARANNAT, M. Christian GÉARDRIX, M. Thierry GUILLAUME, M. Thierry HUREAU, Mme Delphine LAIZET, M. Pierre LEGER, M. Christophe TRILLAUD.

Absents excusés : Mme Hélène FERRO, M. Guy LOUCHART, (pouvoir à M. Pierre LEGER), Mme Brigitte BROCHETON, Mme France STIVIL.

Absents : Mme Christelle DULAU, M. Guillaume PERIN.

M. Pierre LEGER a été nommé secrétaire.

Assistait aussi Madame Nathalie MONTIGNY, Secrétaire Auxiliaire
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT en application
au 1^{er} Juillet 2022**

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

DELIBÉRATION : D_2022_7_1 examinée le 21.11.2022 – Election du 2^{ème} Adjoint – Approuvé à l'unanimité des membres présents

DELIBÉRATION : D_2022_7_2 examinée le 21.11.2022 – Indemnités du 2^{ème} Adjoint - Approuvé à l'unanimité des membres présents

DELIBÉRATION : D_2022_7_3 examinée le 21.11.2022 – Décision Modificative n°2 du budget primitif 2022 - Approuvé à l'unanimité des membres présents

DELIBÉRATION : D_2022_7_4 examinée le 21.11.2022 – Demande de subvention LEADER pour achat d'un véhicule électrique - Approuvé à l'unanimité des membres présents

DELIBÉRATION : D_2022_7_5 examinée le 21.11.2022 – Centre de Gestion – Contrat groupe d'assurance des risques statutaires - Approuvé à l'unanimité des membres présents

DELIBÉRATION : D_2022_7_6 examinée le 21.11.2022 – Fixation du prix du repas pris par les Adultes au Restaurant Scolaire de Vouzan - Approuvé à l'unanimité des membres présents

**DELIBÉRATION : D_2022_7_7 examinée le 21.11.2022 – Vote d'une subvention
exceptionnelle au Comité des Fêtes - Approuvé à l'unanimité des membres présents**

**DELIBÉRATION : D_2022_7_8 examinée le 21.11.2022 – Annulation de la Délibération du
21 novembre 2011 concernant la gratuite de la Salle des Fêtes aux employés
communaux - Approuvé à l'unanimité des membres présents**